

	Comité de pilotage « Destination Pilat »	Lieu : Maison du Parc Pélussin
	Relevé de décisions	Date : 7 juin 2016 à 14h.

Ordre du jour :

- Echanges techniques détaillés sur les opérations identifiées
- Validation des fiches actions

Charles Zilliox ouvre la réunion en rappelant que cette rencontre s'inscrit dans la suite logique de la réunion du 26 avril et qu'elle a pour objectif de présenter les 15 fiches actions produites collectivement pour constituer le cœur de la convention Station Vallée Pôle de Nature (SVPN). Cette base permettra des échanges techniques sur l'éligibilité des dépenses envisagées et leur contenu.

Afin de faciliter les discussions, les fiches actions ainsi qu'une synthèse financière des projets sont distribuées et une présentation fiche par fiche est proposée.

Fiches actions de la « Destination Pilat »

- La création du tronçon Tracol – Bourg-Argental :

Ce projet vise à créer l'infrastructure de la véloroute voie verte sur le tronçon cité.

La première tranche des travaux allant du Col du Tracol à la gare de Saint-Sauveur-en-rue a été déposée le 10 mai 2016 grâce à l'interface de gestion du FEDER. Cette première tranche des travaux s'élève à 189 228 €. Les financements prévus proviennent du FEDER (64 338 € soit 34 %), du Contrat de station durable de moyenne montagne (8 800 € soit 4.65 %), de la Convention TEP CV St Etienne Métropole (fond de transition énergétique) pour un montant de 56 768 € (30 %), des ressources propres à la CCMP (59 322 € - 31.35 %). Aucun financement n'est prévu dans le cadre de la convention SVPN.

Remarques/questions :

Les points de vigilance soulevés le 26 avril sur les dépenses éligibles ou non au FEDER ont-elles été levées ?

Globalement oui et le projet serait éligible à l'exception de quelques postes (« curage fossé », « nettoyage muret », « reprise enrobé », « reprises maçonnerie », « réparation pont »).

- Réaliser ou compléter la signalétique des VVV :

Cette fiche porte sur l'implantation le long de Via Fluvia et ViaRhôna de la signalétique et des services annexes (aires d'accueil et de services, avec tables de pique-nique, signalisation, points d'eau, toilettes, écomcompteur,...) nécessaires au bon accueil des utilisateurs des véloroutes voies vertes.

Pour Via Fluvia, une estimation a été réalisée par le bureau d'étude SECHERESSE sur la portion de la Via Fluvia allant du Tracol jusqu'à Saint-Marcel-les-Annonay. Les dépenses s'élèvent 190 000 €. Ces dernières seront financées dans le cadre de l'Appel à Projet FEDER « Itinérances » du Massif Central.

Pour ViaRhôna les frais sont encore en cours d'estimation. Il n'a pas été possible d'obtenir les données dont dispose la Région (elles ne seront transmises que dans les mois qui viennent). De plus la participation de la CCRC reste à confirmer (elle a été sollicité par la CCPR pour assurer une cohérence des opérations entre les deux territoires mais cette dernière n'a pas encore donné de suite).

Remarques/questions :

Les projets ViaRhôna pourraient-ils être soutenus par des subventions venant du plan FEDER Rhône-Saône ?

Les représentants régionaux solliciteront l'avis des services compétents.

Un ajustement des montants financiers envisagés par la CCPR devra être rapidement réalisé.

- Moderniser l'offre cyclotouristique et VTT :

Cette action vise à moderniser l'offre d'itinéraires VTT et cyclo du territoire.

Cette action nécessite un travail d'étude, de révision des itinéraires, d'actualisation des balisages sur le terrain et de modification des supports de communication associés (RIS, cartographie du Parc au 1/50000^{ème}, topoguides). L'action prévoit également le déploiement d'un outil de promotion numérique (Géotrek) qui nécessitera l'acquisition de matériel informatique. L'ensemble de cette opération est estimé à 110 000€.

Remarques/questions :

En complément de ces projets, la question de la réédition de la carte de la portion de la Via Rhôna qui passe par le Parc du Pilat lorsque Rhône Pluriel aura disparu à l'échéance de 2018 / 2019 est posée ?

Aucune réponse n'est apportée

Les représentants régionaux indiquent que les projets de réédition seront à étudier en fonction de l'ampleur et de leur caractère structurant ou pas dans le projet global.

- Développer des pratiques innovantes :

Cette fiche porte sur un projet de l'entreprise FERRIOL-MATRAT qui souhaite développer un prototype biplace équipé d'une motorisation électrique et pouvant accueillir dans certaines conditions des personnes en situation de handicap. Ce projet de recherche & développement est estimé à 76 900 €.

Au vu de son caractère innovant, ce projet pourrait faire l'objet d'une dérogation pour bénéficier d'une aide du FEDER Massif central. Si le taux d'aide s'avère inférieur à celui envisagé (environ 50%), une demande de subvention serait faite à la Région pour permettre à l'action d'aboutir.

Par ailleurs, le Parc et l'entreprise Ferriol-Matrat vont rencontrer le cluster Sporaltec le 21 juin prochain pour étudier l'opportunité d'un portage du projet par ce dernier. Des partenariats pourront être noués avec les Communautés de Communes pour tester le matériel sur leurs infrastructures (la Via Rhôna par exemple).

Remarques/questions :

Les représentants régionaux indiquent qu'une éventuelle aide régionale serait sans doute à étudier dans le cadre d'autres dispositifs économiques mieux adaptés à ce type d'action. Ces possibilités seront à approfondir en fonction du taux qui sera défini par le FEDER-MC.

- Mise en œuvre d'un plan marketing « Pilat à vélo » :

Cette action porte à la fois sur la mise en œuvre d'un programme de promotion de la destination vélo et l'animation des professionnels autour de cette entrée.

Cette action inclut la mise en place d'une formation-action pour établir le plan promotion le « Pilat à vélo » ; les frais de participation aux salons ; l'organisation des relations presse ; le développement d'outils internet ; la création d'une offre weekend-end « activité de pleine nature » ; l'organisation des ateliers-pro pour une montée en compétence des prestataires du territoire et les salaires internes nécessaires à l'animation de toutes ces opérations. Le coût total de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan marketing s'élève à 106 000 €. Les taux d'intervention souhaités sont de 40 % pour la Région et 40 % par le FEDER MC. L'autofinancement de la Maison du Tourisme devra être apporté par les EPCI adhérents.

Remarques/questions :

Les représentants de la Région indiquent que les dépenses de salaires identifiées feront l'objet d'une étude spécifique car les dépenses d'animation limitées aux sujets très spécifiques peuvent être soutenues.

Des négociations auront lieu à la faveur des prochaines rencontres prévues entre M.ZILLIOX (VP du tourisme au Parc) et M.PANNEKOUCKE (Elu régional) le 16 juin.

- **Animation du Pôle de pleine nature en Massif central :**

Un poste d'animateur à 0.6 ETP sera financé par le FEDER MC mais par l'intermédiaire d'une convention de mise à disposition d'un salarié de la Maison du Tourisme. Aucune aide régionale n'est sollicitée.

- **Deux actions de la programmation Vélo ne sont pas présentées :**

Le développement d'offres familiales faciles dans la commune de Marlhès. Ce projet ayant donné lieu à une première rencontre reste encore à définir.

Par ailleurs l'aide à l'équipement pour les prestataires initialement envisagé n'ayant pas abouti à cause des difficultés de trésorerie et du temps nécessaire au montage des dossiers, une réflexion va être amorcée avec les Communautés de Communes et les privés pour trouver un mode opératoire qui permette à chacun de répondre à la demande.

- **Développer de nouvelles activités de randonnées sur les Monts du Pilat :**

Cette fiche regroupe 4 opérations qui consisteraient à aménager : un Village trail à Saint-Régis-du-Coin ; un Sentier pieds nus à Graix ; un Espace de course d'orientation à Burdignes ; une Salle hors-sac à Marlhès. Les dépenses concernent la mise en place des infrastructures (signalétique, rénovation / achat de matériel pour les locaux, aménagements et équipements, poteaux, panneaux d'information, etc.) et la réalisation d'études d'ingénierie. Une aide va être demandée au Conseil Départemental de la Loire pour le Village trail. Le taux d'intervention régional souhaité est de 40 % pour un montant total du projet s'élevant à 224 600 €.

Remarques/questions :

Le coût du projet de Sentier pieds nus est identifié comme élevé.

Les représentants de la Communauté de communes des Monts du Pilat précisent qu'il s'agit d'une pré-estimation réalisée par un cabinet d'étude. L'estimation finale pourrait être moins importante.

- **Favoriser l'accès à tous aux patrimoines et activités du Pilat :**

Deux volets seraient développés dans le cadre de cette fiche action portée par le Parc du Pilat. Le premier porte sur la mise en place d'une dynamique collective autour de la destination pour tous. Il s'agit de créer des liens entre l'offre des prestataires et les sites qui sont (ou vont être) aménagés pour que ces derniers soient utilisés comme supports de travail dans le domaine du tourisme social auprès des clientèles empêchées. Celle-ci viennent principalement de Saint-Etienne et de Lyon. Cela suggère le financement d'un prestataire de conseil et d'outils de communication.

Le second volet portera sur l'aménagement de 3 sites en vue d'une labellisation « tourisme et handicap » : celui de la tourbière de Gimel ainsi que deux sites à Condrieu et à Tupin ou Chavanay. En effet, une demande très récente porte sur l'aménagement d'un caveau à la Ribaudy. Elle pourrait être mise en lien avec les actions déployées dans le cadre de « Vignobles & découvertes ».

Des subventions seraient demandées au Département (41%) et à la Région (41%) pour un projet global s'élevant à 90 000 €.

Remarques/questions :

L'ambition générale du projet est importante mais semble se traduire par des opérations assez limitées. Le Parc est limité par son autofinancement et à moins de permettre des modalités plus avantageuses, l'action est calibrée aux capacités réelles du Parc. Ce point sera soulevé lors de la prochaine rencontre avec les élus régionaux.

- **Développer les activités nautiques et aquatiques autour de l'espace eaux vives :**

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien souhaite diversifier les publics autour de l'espace eaux vives.

Pour cela la fiche action prévoit d'acheter du matériel pour développer les activités en eaux calmes ; moderniser certains équipements de l'espace de loisirs en eaux vives, acheter des équipements pour accueillir des formations ainsi que réaliser une étude et investir dans l'aménagement d'un parcours de pêches accessibles à tous les publics - y compris aux personnes handicapées (cette action serait portée par la fédération de pêche de la Loire). L'université de Lyon (filiale STAPS) verserait une subvention pour le volet Formation qui se déroulerait en dehors de la saison touristique. Le total des dépenses est estimé à 43 700 €.

Remarques/questions :

La CCPR souligne le fait que l'activité pêche viendrait en complément de l'infrastructure Via Rhône.

La Région apprécie favorablement cette action mais elle se demande pourquoi elle ne fait pas l'objet d'une sollicitation au FEDER-MC ?

La stratégie pôle de pleine nature Massif Central Pilat a volontairement été axée sur le déploiement de la stratégie Vélo.

- **Soutien à la création ou rénovation d'hébergements touristiques :**

Les objectifs de cette fiche action sont de maintenir l'offre en hébergement de la destination et d'aider les hébergeurs à adapter leurs établissements par rapport à l'évolution de leur clientèle en soutenant les frais d'assistance architecturale, honoraires, frais d'ingénieries, travaux, etc. Il est prévu de définir un règlement d'aides plus précis pour déterminer les modalités d'intervention et les priorités retenus. Une enveloppe de 150 000 € a été réservée pour cela dans le programme LEADER-Pilat (FEADER). Le soutien de la Région et du Département est également sollicité. L'aide envisagée globalement ne dépasserait pas les 50 %.

Remarques/questions :

La Région s'interroge sur les bases documentaires qui vont permettre de définir les objectifs d'un règlement ?

La Maison du tourisme a justement réalisé à ce sujet un observatoire sur les trajectoires poursuivies par les différents types d'hébergements touristiques. Ce document est accessible en ligne (tableau de bord 2015 téléchargeable sur www.pilat-tourisme.fr/fr/mon-parc-pro/observatoire-du-tourisme.html).

La Région souhaite être associée à la rédaction du règlement ou du cahier des charges sur lequel se basera un appel à projet.

Il semble important de mettre en cohérence ce règlement et les objectifs de la Destination Pilat qui a choisi de se concentrer sur deux niches : le vélo et l'œnotourisme.

Pour le volet des hébergements collectifs, la « Maison pour tous » reste un dispositif régional envisageable en complément du pôle de nature.

Il est rappelé que ce dispositif est identifié comme prioritaire notamment pour faire face au déséquilibre existant entre l'offre d'hôtellerie sur la rive droite et sur la rive gauche qui aurait bénéficié de plus d'aides.

- **Animation et promotion « Vignobles et découvertes » de la Destination « Condrieu - Côte-rotie » :**

La fiche action portant sur un total de 90 000 € servirait à financer la participation à des salons ; l'organisation des relations presse ; le développement d'outils d'accueil ; l'organisation du « Fascinant Weekend » ; et l'animation d'ateliers professionnels ayant pour vocation une montée en compétence des acteurs associés (producteurs et prestataires). La mise en œuvre de toutes ces opérations nécessite le financement d'une part du salaire de la personne chargée de cette mission au sein de la Maison du Tourisme.

Remarques/questions :

L'œnotourisme est une thématique d'excellence pour les élus en charge du tourisme et pourrait être traitée dans un autre cadre de financement régional si le calendrier le permet.

- **Soutenir la diversité agritouristique :**

Afin de permettre d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs dans les exploitations une enveloppe de 300 000 € (25% FEDEAR, 25% Région, 50 % autofinancements privés) est proposée. Comme pour l'action sur les hébergements touristiques, il y aurait tout un travail d'animation à réaliser pour être en mesure d'identifier des porteurs de projets et établir des budgets. Par ailleurs, il faudrait s'assurer de l'articulation entre les dispositifs FEADER et régionaux.

Remarques/questions :

La Région s'interroge sur l'effet levier de petites aides.

Le choix de mettre en place de tels dispositifs (cf. hébergement) est de favoriser les échanges entre acteurs publics et prestataires afin de les accompagner vers les objectifs de notre stratégie.

- **Mise en œuvre d'un plan marketing « Mon weekend dans le Pilat » :**

Afin de promouvoir le Pilat auprès des clientèles de proximité, la Maison du Tourisme souhaite engager un prestataire qui animerait des ateliers de qualification pour les professionnels ; réaliser en interne un site internet « Mon weekend dans le Pilat » ; acheter un espace de communication ; assurer les relations média ; éditer et imprimer les supports de communications. L'ingénierie nécessaire à la conduite des projets représente 30 % du montant total de l'action qui s'élève à 49 000 €. Le taux d'intervention régional souhaité est de 40 %.

Conclusions

Le projet apparaît globalement bien avancé et en accord avec les objectifs régionaux bien que l'enveloppe financière globalement attendue soit trop importante.

Pour corriger cela, il semble que deux projets pourraient déjà être cofinancés dans d'autres cadres que la convention SVPN.

Il s'agit de l'Animation et de la promotion « Vignobles et découvertes » de la Destination « Condrieu - Côte-rôtie » et du projet d'innovation porté par l'entreprise Ferriol-Matrat.

Ces solutions doivent être étudiées rapidement.

Si la réduction des dépenses engendrée par ces solutions n'est pas suffisante, il faudra envisager de réétudier les fiches actions pour intégrer le prévisionnel indiqué par la Région de 500 000 €.

Modalités d'avancées du travail

- **Le 16 juin**, une rencontre aura lieu entre M.ZILLIOX (VP du tourisme au Parc) et M.PANNEKOUCKE (élu régional en charge des conventions Pôle de nature). Elle sera l'occasion de négociations portant notamment sur les questions financements des salaires.

Remarques/questions :

La présence de représentants des EPCI serait-elle pertinente ?

Ce rendez-vous visera uniquement à une prise de contact avec l'élu référent nouvellement désigné. Un compte-rendu sera réalisé.

- **Le 22 juin**, une rencontre aura lieu Mme. PEREZ (Présidente du Parc) et M. DARRAGON (VP en charge de l'itinérance à la Région).
- **D'ici le 8 juillet**, le Parc et les Communautés de communes devront avoir fini de rédiger et de compléter les devis des fiches actions. Si ces dernières ne présentent pas de modifications ou d'ajustements majeurs, le prochain Comité de pilotage aura pour but de valider la maquette finale.
- **Fin août – début septembre**, le programme d'action « Destination Pilat » serait validé par la Région. Les projets les plus urgents pourraient commencer plutôt, sous réserve de validation par les élus régionaux.

A 16h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Etaient présent(e)s :

Cécile ANGELONI	Département 42 - Tourisme
Georges BONNARD	Président de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Magali CRANGA	Chargée de mission tourisme de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Maria Filomena DA PALMA	Chargée de mission Montagne – Région Auvergne Rhône Alpes
Cécile FEYEUX	Chargée de mission Station Vallée Pôles de Nature – Région Auvergne Rhône Alpes
Emmanuelle FOND	Chargée de mission tourisme de Saint-Etienne Métropole
Jean Paul GUERIN	Directeur de la Maison du Tourisme du Pilat
Gwenaëlle JOLY	Chargée de mission tourisme de la Communauté des Monts du Pilat
Axel MARTICHE	Chargé de mission tourisme du Parc du Pilat
Mélanie MEREY	Chargée de mission Pôles de nature au Parc du Pilat
Régine MONET	Chargée de mission tourisme – Région Auvergne Rhône Alpes
André VERMEERSCH	Vice-Présidente au tourisme de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Charles ZILLIOX	Vice-président du Parc du Pilat au développement économique et social

Etaient excusés :

Anne DROIN	Présidente Maison du Tourisme du Pilat
Michèle PEREZ	Présidente du Parc naturel régional du Pilat
Serge RAULT	Vice-Président au tourisme de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Patricia SALA	Directrice de la Communauté de communes des Monts du Pilat